

REPUBLIQUE
FRANCAISE

ARRETÉ DU MAIRE

N°2024-011

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

ARRETE PORTANT DÉCHARGE DE DÉLÉGATION SUIVANT DÉMISSION DE FONCTION - CONSEILLER MUNICIPAL DÉLEGUÉ

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Le Maire de la commune de la Voulte-sur-Rhône,
Vu la délibération du conseil municipal fixant à 7 le nombre d'adjoints,
Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 26/05/2020,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou conseillers municipaux et son article L. 2122-20,
Vu l'arrêté municipal de délégation en date du 28/07/2020 portant délégation de fonction à M. Éric PAQUERIAUD en matière de « sports »,
Considérant que lors de la séance du conseil municipal du 04/06/2024 par une annonce publique, M. Éric Paquériaud a manifesté le souhait d'être déchargé de sa délégation à compter du 1^{er} juillet 2024,
Considérant que par courriel en date du 1^{er} juillet, M. Éric Paquériaud a réitéré son souhait manifeste de rendre sa délégation « *aux sports* » à compter du 1^{er} juillet 2024,

ARRETE

Article 1 : La délégation donnée à M. Éric PAQUERIAUD en matière de « sports » par l'arrêté susvisé est rapportée à compter du 01/07/2024.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et fera l'objet d'un affichage en mairie.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et transmis au représentant de l'Etat dans le département.

Article 4 : M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON peut intervenir dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le recours gracieux suspend ce délai.

À La Voulte sur Rhône, le 01/07/2024,

Le Maire,
Bernard Brottes

Notifié le : 
Signature : 

 